



LE POLITIQUE.

SOMMAIRE. — Jonction des généraux christonos Cordova et Espelleta. — Mouvement révolutionnaire à Mahon. — Explications de lord Palmerston sur le dissentiment des gouvernements de France et d'Angleterre au sujet de l'Espagne. — Condamnation du *Reformateur*. — Chronique judiciaire. — Biographie de Bellini. — Courses de chevaux à Bruxelles. — Naufrage du Guillaume III. — Voyage politique d'O'Connell. — Nouvelles diverses.

FRANCE.

Paris, le 27 septembre. — On lit dans le journal ministériel :

« Une dépêche de Narbonne, du 24 septembre, annonce que le 19 cinq cents carlistes commandés par Roset, bloqués à Guimera, se sont rendus au colonel Niubo.

« Une dépêche de Bayonne, du 25 annonce que l'on a reçu à Saint Sébastien la nouvelle positive d'un avantage remporté le 20 près d'Onate, sur les carlistes, qui auraient perdu 1,200 hommes :

« Une dépêche de Bayonne du 26 annonce ce qui suit :

« L'affaire du 20 se confirme ; les carlistes en force ont vainement tenté d'empêcher la jonction de Cordova et d'Espelleta, venant de Bilbao, qui a eu lieu à Orosco, après une action meurtrière.

« Il arrive tous les jours des Navarrais dans les Hautes Pyrénées.

« Une dépêche de Toulon, en date du 24 septembre, annonce qu'un mouvement révolutionnaire a eu lieu à Mahon, mais qu'il a été comprimé par la présence de nos bâtimens.

« Dans la nuit du 18 au 19, le peuple s'était porté sur la place avec des torches, sonnant les cloches et poussant des cris de liberté.

« Le 20, les anarchistes voulaient piller la ville et proclamer la constitution de 1812.

« A l'approche de deux corvettes de charges envoyées pour donner asile aux malheureux et à nos nationaux, ils ont été épouvantés et ont pris la fuite.

« Une lettre de Perpignan, en date du 19 septembre, annonce d'une manière positive que la division navarraise a de nouveau quitté le haut Aragon, et qu'elle est rentrée en Catalogne. On pense qu'elle ne pourra pas échapper aux troupes qui marchent contre elle.

« Le général Gurrea n'a cessé d'être à sa poursuite; d'une autre côté se trouve le général Pastor avec environ 3,000 hommes, et la légion étrangère la prend en flanc.

« On dit que cette division est dans un état pitoyable. Les renseignements reçus à la Sen d'Urgel sur son effectif ne lui donnent pas plus de 2,500 hommes, et il en déserte tous les jours.

— On lit dans un journal de Paris :

Lord Palmerston, en manifestant sa satisfaction au cabinet de Paris pour avoir renoncé à toute idée d'intervention en Espagne, a cru nécessaire de jus-

tifier dans une note les griefs qu'on imputait à M. Villiers à Madrid. L'Angleterre nie formellement que son ministre, en Espagne, ait favorisé le moins du monde le mouvement municipal; elle déclare seulement que M. Villiers n'a pas approuvé toutes les timidités politiques des ministères Martinez de la Rosa et Toreno, et qu'il a crus dès lors nécessaire de s'associer à un système plus franc pour mettre un terme à la guerre civile.

Quelle que soit la modération de cette note dans les termes, il en résulte néanmoins la preuve matérielle d'une dissidence complète entre l'Angleterre et la France dans la manière de voir la question espagnole. Or, nous demandons si, avec une différence dans la manière d'envisager une question aussi vitale, il est possible que les deux puissances contractantes au traité de la quadruple alliance en continuent l'exécution.

La France veut que la régente d'Espagne s'arrête et ne fasse aucune concession; l'Angleterre, au contraire, part d'une ligne tout à fait opposée. Comment, dès lors, pourront être résolus la plupart des incidens que la situation exceptionnelle de la Péninsule peut faire naître à chaque moment? Cette divergence se développera chaque jour davantage; un pays qui subit la guerre civile marche par soubresauts, et vouloir appliquer là les formes régulières des gouvernemens paisibles, ce serait ne point connaître les populations de l'Espagne.

Lord Palmerston a pris le bon parti, il ne désavoue pas M. Villiers, il ne condamne pas M. Rayneval, il justifie seulement la conduite du ministre anglais à Madrid, il l'explique comme une conséquence de la situation. Et comment le ministère de lord Melbourne n'aurait-il pas quelques hésitations dans ses démarches à l'égard de la France?

— Le collège électoral de Grenade (Haute-Garonne) s'est réuni le 25 septembre, pour procéder au remplacement de M. Castide d'Izarn, démissionnaire.

Voici le résultat du premier tour de scrutin : votans, 225; majorité, 113. M. Pérignon, 85; M. de Malaret, 66; M. Rolland, 57; Arnaud Carel, 14.

On a dû procéder le lendemain à un second tour de scrutin.

— Le *Journal des Débats* dit que les intérêts de la France en Espagne restent heureusement confiés à M. de Rayneval.

— On a donné à Torigny un banquet à M. Odilon-Barrot. Trois cents convives y figuraient. L'orateur de l'opposition a prononcé un discours

qui a été fort applaudi par l'assemblée. Nous en ferons connaître les principaux passages.

CHRONIQUE JUDICIAIRE

La cour d'assises de la Seine vient de faire hier la première application de la nouvelle loi sur la presse. Le *Reformateur* a été condamné à un mois d'emprisonnement et 500 francs d'amende, comme ayant attaqué le respect dû aux lois. Il est remarquable que ce soit précisément un des articles ajoutés par la commission de la chambre des députés qui ait fourni le premier matière à une poursuite et à une condamnation. Les prévisions du ministère n'allaient pas jusqu'au délit que le jury a réprimé aujourd'hui.

Le passage incriminé dans l'affaire du *Reformateur* était celui-ci :

« Enfin le ministère a voulu prouver qu'il voulait faire en 1835 ce que Charles X avait tenté en 1830, et la chambre des pairs a donné à MM. les ministres un brevet d'habileté gouvernementale, en sanctionnant les lois *Freschi*. »

— Il paraît certain que le procès d'avril recommencera dans les premiers jours de novembre. M. Pasquier vient d'écrire à ses collègues de se rendre à Paris pour cette époque. Quant au procès *Fieschi*, les débats ne commenceront pas avant le mois de décembre. L'instruction de cette affaire n'est pas plus avancée depuis l'arrestation de M. Pépin.

— Après de longues recherches, on est enfin parvenu à découvrir l'acte de naissance de *Fieschi*. Les registres de l'état-civil de l'époque à laquelle remonte sa naissance, ayant été perdus, il a fallu recourir au registre du curé de Murato. Voici dans quels termes il est conçu :

« L'an 1790, jour de vendredi, le 13 décembre, j'ai baptisé un garçon de légitime mariage des conjoints Louis et Marie Lucie de Pomonti auquel a été donné le nom de Joseph. Signé, *Lucchiani*, curé. »

— Un jeune homme à l'extérieur mystique comparait aujourd'hui devant la 7^e chambre, sous la prévention d'avoir distribué, sans autorisation, sur la voie publique, un petit imprimé ayant pour titre : *Où allez-vous ? Il nous faut tous comparaitre devant le Tribunal du Christ ; publié par la Société Méthodiste des publications évangéliques.*

M. le président demande au prévenu quelle est sa profession.

Le prévenu : Je suis marchand de coton.

M. le président : Mais cette profession ne semble pas devoir s'allier avec celle de distributeur d'imprimés sur la voie publique.

Le prévenu, avec onction : L'un n'empêche pas l'autre, surtout lorsqu'il s'agit d'éclairer mes concitoyens sur leurs devoirs envers Dieu.

M. le président : Vous n'aviez pas de permission?

Le prévenu : Non, Monsieur, j'en ai demandé une inutilement.

M. le président : Vous deviez savoir que la loi exige

MŒURS DU MOYEN-AGE.

UNE COUR D'AMOUR SOUS JEANNE DE NAPLES.

Ce fut un peu avant le douzième siècle que prirent naissance les cours d'amour.

Lorsque le haut baron avait invité à sa cour plénière les seigneurs du voisinage et les chevaliers, ses vassaux, dit Sismondi, trois jours étaient donnés aux joutes et aux tournois, images de la guerre; les jeunes gentilshommes qui, sous le nom de pages, s'exerçaient au métier des armes, combattaient le premier jour; le second était destiné aux chevaliers nouvellement armés; le troisième aux vieux guerriers; et la dame du château, entourée de jeunes beautés, distribuait les couronnes aux vainqueurs qui lui étaient désignés par les juges des combats. Elle ouvrait ensuite à son tour son tribunal, formé à l'imitation des justices seigneuriales; et comme le baron s'entourait de ses pairs pour rendre la justice, elle aussi formait sa cour, la cour d'amour, des plus jeunes dames, les plus brillantes par leur figure et leur esprit. Une nouvelle carrière était ouverte à ceux qui osaient combattre, non plus par les armes, mais par les vers; et le nom de *Troïen*, donné à ces combats, signifie en effet une lutte. Souvent même les chevaliers qui avaient remporté le prix de la valeur se présentaient pour disputer aussi celui de la poésie. L'un d'eux, une harpe entre les bras, après avoir préludé, proposait l'objet de la dispute; un autre s'avancait à son tour, et, chantant sur le même air, répondait par une strophe de même mesure, et le plus souvent sur les mêmes rimes; ils alternaient ainsi en improvisant, et la dispute était ordinairement renfermée en cinq couplets. La cour d'amour délibérait ensuite gravement; elle discutait, non-seulement le mérite des deux poètes, mais le fond même de la

question qu'ils avaient débattue, et elle rendait, le plus souvent en vers, un arrêt d'amour par lequel elle prétendait la trancher. Ces étranges cours avaient leurs lois, leur code, qu'il était défendu d'enfreindre sous peine de forfaiture à l'honneur, et d'être chassé comme un félon de tous les castels. On pouvait impunément voler, comme bon et loyal chevalier, sur les grands chemins; mais il y avait crime, suivi de punition exemplaire, à manquer à ces sortes de constitutions de la chevalerie.

Les plus célèbres cours d'amour furent tenus par Marie de France, fille de Louis VII, et comtesse de Champagne, par Ermengarde, vicomtesse de Narbonne, et par la fameuse reine Eléonore d'Aquitaine.

Il y avait déjà nombre d'années que ces solennités avaient perdu de leur importance première. En même temps que la langue des troubadours, la langue provençale avait vu s'éclipser son influence, lorsque des rimeurs peu célèbres, qui d'abord s'assemblaient chaque semaine à Toulouse, dans le jardin des Augustins, pour s'y lire leurs vers les uns aux autres, résolurent, en 1323, de former une espèce d'académie, *del gai saber*, de la gaité science, à laquelle présida, dit-on, dans l'oïgine, l'illustre Clémence Isaure. Il y fut disputé comme dans les anciennes cours d'amour; le nom de troubadour s'y fit encore entendre; la chanson, le sirvente, la ballade, y furent conservés en honneur; et les réglemens y gardèrent, comme autrefois, le titre de lois d'amour.

Ce fut sans doute cette résurrection, connue sous le nom de *Jeux Floraux*, qui inspira, quelques années plus tard, à Jeanne Ire, reine de Naples et comtesse de Provence, la pensée de rendre aux cours d'amour tout leur éclat et leur originalité. Dans un voyage qu'elle fit dans sa ville d'Avignon, qu'elle n'avait pas encore rendue au pape, moyennant 80,000

florins, elle convoqua tous les poètes de la Provence et des pays avoisinans. Les plus nobles et belles dames des seigneuries prochaines y furent choisies pour juges, et la reine elle-même s'établit présidente de cette fête, que fut féconde en incidens bizarres.

Le premier fut celui qui fit naître le seigneur Galeas de Mantoue, l'un des cavaliers les plus accomplis et l'un des plus gracieux danseurs de l'Italie. Jeanne, qui aimait les talens agréables, et qui les possédait tous, un soir, dans son palais d'Averse, auprès de Naples, avait voulu danser avec Galeas. Ce seigneur, pénétré de l'honneur qu'il recevait et des charmes de la reine, n'avait cessé de l'admirer tant qu'avait duré la danse; puis, se précipitant à ses pieds, il l'avait jurée de daigner l'accepter pour chevalier, et de lui permettre d'aller soutenir les armes à la main, dans toutes les contrées du monde, que Jeanne, reine de Naples, était la plus belle, la plus noble, la plus spirituelle, la plus vertueuse princesse de l'univers. Cet enthousiasme avait été accueilli avec bonté par la reine. Elle avait même donné au chevalier sa main à baiser.

Puis elle lui avait remis un de ses gants et un nœud de rubans, pour le garder de tout danger. Galeas, ivre de joie s'était soudain mis en course pour la France, la Bourgogne, l'Angleterre, l'Espagne, l'Allemagne, la Hongrie et autres régions; et il allait ainsi invoquant la dame de ses pensées, et publiant partout ce que peu d'autres auraient voulu maintenir vrai dans tous les points.

Jeanne avait sans doute déjà perdu tout souvenir de Galeas, lorsqu'elle le vit revenir vers elle, au milieu de la cour d'amour qu'elle tenait dans Avignon, entraînant à sa suite deux chevaliers, qui mirent le genou en terre devant elle et s'avouèrent vaincus par son noble défenseur. La reine pa-

qu'on ait cette permission; le premier devoir est d'obéir à la loi.

Le prévenu : On doit obéir aussi à la loi de Dieu.

Le tribunal condamne le prévenu à 2 fr. d'amende.

Il se retire sans rien dire, après avoir remis des exemplaires de l'œuvre ascétique à plusieurs personnes présentes à l'audience.

Chenal, soldat au 37^e régiment de ligne, a une antipathie fortement prononcée contre les gendarmes; ausi lui est-il arrivé quelquefois de se faire conduire sous bonne escorte à l'état major de la place pour y rendre compte de ses propos inconvenans. Les gendarmes qui sur ce point n'entendent ni raison ni plaisanterie, verbalisent contre les insolens, et la justice les emprisonne pour leur apprendre à respecter les agens de la force publique. Chenal donc fut mis à l'Abbaye pour un délit semblable commis envers la gendarmerie de Pantin, qui se permit de l'arrêter au moment où il rossait quelques paisibles pantinois.

Mais à peine les portes de la prison furent ouvertes, que Chenal céda à l'envie de la vengeance, revint à Pantin et se présenta à la caserne de la gendarmerie. Il franchit le seuil de la première porte, regarde à l'intérieur, examine avec attention, tout est paisible; sûr de n'être aperçu par personne, il profère à deux reprises, de toute la force de ses poumons, les plus grossiers outrages.

Depuis une demi-heure les gendarmes étaient aux aguets, quand Chenal vint pour la troisième fois; mais à peine a-t-il pénétré en tapinois sur le seuil de la porte de la cour, que la porte de la rue se referme, et notre homme est pris comme dans une souricière; les bons gendarmes sortent de leur retraite, se précipitent sur lui et le conduisent en prison. De là Chenal est venu devant le 1^{er} conseil de guerre se justifier sur la double prévention d'insultes et de rébellion envers les agens de la force publique dans l'exercice de leurs fonctions.

M. le président, au prévenu : Expliquez-vous sur les motifs qui ont pu vous porter à commettre une faute si grave.

Le prévenu se retourne pour regarder les gendarmes placés dans l'auditoire : Il m'est arrivé, mon colonel, que les gendarmes disaient que je faisais la contrebande. C'était à faux; ils me fouillaient, moi ça ne m'amusait pas.

M. le président : Passez! passez!

Le prévenu, avec étonnement : A la contrebande?... (Rires dans l'auditoire.)

M. le président : Eh! non. Arrivez au fait de la prévention.

Le prévenu : Ils m'avaient donc arrêté sur le rapport de quelque paysan du pays, puis ils me lâchèrent. Alors comme je demandais raison aux particuliers paysans, les gendarmes reviennent, m'empoignent; je leur dis des choses, qu'ils n'ont pas fait mon Abbaye pour ça.

M. le président : Vous les avez insultés encore à votre sortie.

Le prévenu : Voici la chose; je sors de l'Abbaye, j'arrive à Pantin, je m'avance sur la porte de la cour de la caserne, je me disais à moi-même : c'est pourtant là que demeurent ces gendarmes. Je vois une femme qui me dit : « Que faites-vous là ? » Je m'éloignai. Je revins une deuxième fois, et puis une troisième pour mon malheur. Mais je voulais les voir ces gendarmes. Alors les voilà qu'ils se jettent sur moi et me terrassent.

M. le président : Vous avez fait de la résistance.

Le prévenu : Mon colonel, pris à l'improviste, je me suis défendu. Un ver, quand on lui marche dessus, se remue, n'est-ce pas? Eh bien, moi, j'ai fait de même; j'ai fait ce qu'aurait fait le plus misérable insecte. Et comme je suis vif, très-vif et bien musclé, je me suis relevé et j'en ai terrassé deux sur cinq hommes qu'ils étaient et un brigadier. Mais ils ont fini par être les plus forts, et ils m'ont emporté dans la prison comme une malle, ou un paquet de linge sale, en un mot comme *corps saint*. (On rit.) Chacun me tirait par un membre et les autres me sanglaient le corps.

rut satisfaite d'un vœu si loyalement et bravement accompli, elle accepta les prisonniers. Puis elle leur dit : — Messieurs vous êtes à moi, comme vous voyez, pour avoir mal dit de moi. Par les droits des combats, je puis me servir de vous autres en telle et vile condition serviable, qu'il me plaira, mais je crois que vous jugez bien à mon visage que la cruauté n'y habite point, pour en disposer de telle façon. Je vous use donc de ma douceur et humanité et vous donne, dès à cette heure, toutes libertés de faire tout ce qu'il vous plaira. »

Après la réception du seigneur Galéas de Mantoue, la cour d'amour fut déclarée ouverte, et soixante dames prirent place aux côtés de Jeanne, qui vêtue d'une robe somptueuse de velours cramoisi et broché d'or, avait mis sa couronne en tête, comme pour une cérémonie d'état. Elle permit au roi André, son mari, qu'elle eût tenu presque en tutelle sans les conseils du cordelier Robert, de s'asseoir au-dessous d'elle et des autres dames. André qui était un prince timide et disgracié de la nature, alla en effet s'asseoir avec un embarras marqué au-dessous de son épouse; et, comme il s'avisait aussi de poser sa couronne sur son front, Jeanne la lui enleva, disant : « Mon beau seigneur, c'est surtout ici que je régné seule et sans votre accord. »

On sait que Jeanne de Naples et André de Hongrie avaient été fiancés dès l'enfance et sans leur consentement réciproque, et que ce fut la principale source de maux qui pèsent durant un demi-siècle sur leur royaume.

Plusieurs troubadours se jetèrent bientôt le défi poétique, et les juges décernèrent les couronnes aux vainqueurs. Les chevaliers de la suite de la reine prirent aussi part au combat, et Jeanne elle-même ne dédaigna pas de descendre dans la lice et de lutter avec la dame de Marchebruse, célèbre poète d'alors. Elles agitèrent entre elles ces deux questions :

M. Tugnot de Lannoë, commandant rapporteur, soutient l'accusation et termine ainsi son réquisitoire : « C'est une véritable aberration, une fatalité irrésistible qui a poussé ce soldat à aller plusieurs fois se faire arrêter pour injures envers la gendarmerie et dans le même lieu. Vainement il prétend avoir été battu par la gendarmerie. Nous ne pouvons l'admettre, ces agens de la force publique sont trop bien éprouvés; ils savent qu'ils doivent supporter patiemment les mauvais propos et les injures; ils n'ignorent pas que les représailles leur sont sévèrement défendues. » M. le rapporteur conclut à la culpabilité.

Le défenseur établit que Chenal a été frappé par les gendarmes, qui d'ailleurs, à l'exception du brigadier, arrivé en dernier lieu, étaient sans uniforme et sans marque distinctive.

Le conseil, après quelques instans de délibération, a déclaré Chenal non coupable et l'a renvoyé à son corps pour y continuer son service.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 27 SEPTEMBRE.

Un Allemand, qui traduit pour divers journaux, avait obtenu en 1833 du major Stieldorff les pièces suivantes, pour en envoyer des extraits au journal anglais le *Times*, dont il se disait correspondant : 1^o Deux brochures politiques allemandes; 2^o une note manuscrite se rattachant à la politique prussienne; 3^o un tableau de l'armée prussienne et de son organisation en 1832; 4^o deux lettres relatives à la politique prussienne, datées de Trèves, du mois de février 1833; 5^o une lettre adressée de Trèves à M. d'Huart, remise le 25 mars 1833.

Le major Stieldorff réclama souvent la restitution de ces pièces sans l'obtenir. Soupçonné lui-même de les avoir livrés à la police prussienne, qui par suite avait fait plusieurs arrestations, il intenta devant les tribunaux une action en abus de confiance, par suite de laquelle ledit traducteur a été condamné à lui restituer les documens dont question, dans les huit jours, sous peine de 20 fr. d'amende pour chaque jour de retard, à charge par le demandeur d'affirmer sous serment qu'il les lui a remises.

La lettre suivante a été adressée au journal *l'Eclair* :

Bruxelles, le 28 septembre 1834.

Monsieur, vous avez reproduit, dans votre numéro d'hier, une note relative au procès intenté par le major Stieldorff au sieur Lehman. Je ne sais si l'auteur de cette note n'a pas à quelque arrière pensée en disant le sieur Lehman attaché à la rédaction de *l'Indépendant*; quoi qu'il en soit, vu la nature de la contestation dont il s'agit, j'ai intérêt à ce que le public sache quelles ont été les relations du sieur Lehman avec le journal que je dirige. Le sieur Lehman n'a jamais été attaché à *l'Indépendant* en qualité de rédacteur; il n'a fait autre chose que me fournir les traductions de journaux anglais et allemands, en même temps qu'il les fournissait à d'autres journaux et notamment au *Courrier belge*, au *Lynx*, et même à *l'Eclair*, si je suis bien informé (1). Du reste, il n'est guère de journaux à Bruxelles, avec lesquels le sieur Lehman n'ait eu les mêmes relations qu'avec *l'Indépendant*. Sous ce rapport, il n'y avait pas plus de raison de le dire attaché à notre rédaction qu'à celle de tout autre journal.

Je dois ajouter qu'aussitôt que le major Stieldorff m'eût informé des raisons qu'il avait d'intenter le procès en ques-

(1) Ce fait est vrai, le sieur Lehman nous fournit les traductions des journaux anglais. (Note de *l'Eclair*.)

d'autant plus difficiles à résoudre, que l'époux de la reine était présent.

« Le véritable amour peut-il exister entre personnes mariées ? »

« L'amour entre ceux qui ont été unis par le lien conjugal, s'ils sont ensuite séparés, de quelque manière que ce soit, est-il réputé coupable ? »

Le combat dura longtemps. La dame de Marchebruse s'était chargée de la défense des engagements du mariage, et Jeanne plaidait la cause contraire avec une ardeur telle qu'André fut, par trois fois, sur le point de quitter la place.

Les questions furent résolues en faveur de la reine. Une couronne lui fut décernée; et, la prenant elle-même de ses mains, elle la porta, en présence de son époux, à un brillant chevalier qui, depuis quelque temps déjà, était en ses grâces et faveurs; elle lui dit : — C'est de vous que je veux recevoir cette couronne, comme étant le plus digne de la donner et le plus courtois d'entre tous. »

Le duc de Tarente (car c'était lui, lui qui oublia trop tôt, pour son malheur, que Jeanne avait déclaré que l'amour s'éteignait dans le mariage) déposa la couronne sur le front de la reine, et celle-ci lui octroya un doux baiser en signe de remerciement.

Ensuite les juges quittèrent leurs sièges, et l'on devint des chevaliers et troubadours d'autrefois. Les dames s'occupaient à des travaux d'aiguille, et la reine tissait un magnifique cordon d'or auprès de Philippa, la Catanaise, qui, de blanchisseuse, était devenue d'abord la nourrice de Jeanne et depuis la grande sénéchale du royaume de Naples. Elles semblaient toutes deux se livrer à voix basse à un déluge de sarcasmes contre la pesante laideur du roi André, qui, pour couper court à une conversation dont il était le patient, se leva

ion au sieur Lehman, je donnai congé à ce dernier, qui depuis le 1^{er} septembre ne fait plus rien pour *l'Indépendant*. J'attends de votre impartialité que vous insériez cette lettre dans votre plus prochain numéro, en vous priant d'agréer,

Mes sincères salutations,
FAURE, rédacteur de *l'Indépendant*.

— Voici la valeur des prix obtenus par les diverses sociétés qui ont pris part au concours de musique (pour l'exécution seulement) :

Prix des communes. — Quaregnon, 1^{er} prix; une médaille de la valeur de 500 fr. Frameries, 2^e prix; une médaille de la valeur de 300 fr. — *Villes du 2^e rang*. — Ixelles, 1^{er} prix; une médaille de la valeur de 600 fr. Menin, 2^e prix; une médaille de la valeur de 400. Alost, 3^e prix; une médaille de la valeur de 300 fr. — *Villes de 1^{er} rang*. — Namur, 1^{er} prix; une médaille de la valeur de 800 fr. Anvers, 2^e prix; une médaille de la valeur de 600 fr.

— On évalue à plus de 100,000 le nombre de personnes étrangères à Bruxelles qui y sont venues pendant nos fêtes.

— La quantité prodigieuse d'étrangers a été telle qu'il y a eu disette de matelas; les tapissiers les louaient à raison de 1 franc 50 et 2 francs le matelas par chaque jour. Encore à ce prix avait-on dû la peine à s'en procurer.

— L'harmonie de Hal a donné hier soir à M. Wappers une brillante sérénade dans la cour de l'hôtel de Tirlemont.

— Tous les journaux ont parlé de la taille démesurée d'un individu des environs de Turnhout, qui est venu à Bruxelles pour nos fêtes. Le frère de ce géant, qui n'est âgé que de douze ans, promet d'être plus grand encore. Malgré son jeune âge, il a déjà plus de cinq pieds de France de hauteur.

— Si nous sommes bien informés, la distribution générale des secours recueillis en faveur des malheureux incendiés de Jalhay, n'a pas encore eu lieu. Cette négligence ou cette apathie de la part de l'administration est vraiment déplorable.

— On écrit de Furnes, que dans la nuit du 24 au 25 courant, la voiture du sieur Deschot, retournant à Furnes de la kermesse d'Andykerke, a versé dans le canal de Dunkerke. La famille de Deschot était dans la voiture; une de ses filles, âgée de 18 ans, avait cessé de vivre au moment où elle a été retirée du canal.

LIEGE, LE 28 SEPTEMBRE.

L'agrandissement du format de ce journal et l'emploi fréquent du petit texte, qui nous met à même de donner autant de matières que les feuilles dont le format est plus grand que le nôtre, nous obligent à augmenter le prix de l'abonnement d'un fr. par trimestre. Ainsi, à dater du 1^{er} octobre, cet abonnement sera de 11 frs. pour trois mois, pris au bureau, et de 13 frs. par la poste.

O'CONNELL.

Les journaux de Paris, de Londres et de Bruxelles continuent à s'occuper beaucoup du voyage d'O'Connell. On a pu voir, dans les extraits des feuilles anglaises reproduits dans ce journal, que les populations des principales villes de l'Ecosse et de l'Angleterre viennent écouter et applaudir les prédications politiques du grand agitateur. Plusieurs de ces journaux manifestent la crainte de voir la puissance

subitement, et, s'approchant de la reine avec un embarras qu'il cherchait à maîtriser, lui demanda, d'un ton qu'il s'efforçait de rendre gracieux, à qui elle destinait ce cordon d'or que tissaient ses blanches et belles mains.

— A vous, mon beau seigneur, répondit la reine avec un jeu de physionomie qui témoignait assez l'attente et le désir d'une seconde question.

— Et pourquoi donc, ma reine et véritable dame, continua en effet André, cet estimable et généreux présent que vos rigueurs passées ne m'avaient pas donné lieu d'espérer ?

— Eh! ne devinez-vous pas, mon seigneur et maître, repartit aussitôt Jeanne, avec un rire ironique qui n'excluait pas la profondeur de la pensée... C'est pour vous rendre.

Elle disait vrai, la reine Jeanne de Naples et cet aveu naïf qui lui échappait sous les apparences de la plaisanterie, fermait d'une manière tragique la cour d'amour tenue par elle dans Avignon. Tous ceux qui avaient étudié le caractère de Jeanne et surtout celui de la grande sénéchale, sa complice ordinaire, entrevirent une catastrophe prochaine dans une réponse qui semblait, au premier abord, si futile et légère, et se retirèrent de la fête morne et consternés. Le duc de Tarente seul, parmi les chevaliers présents, en tressaillit d'espérance. Il crut déjà toucher de ses mains et saisir ce diadème qui, bientôt, lui échappant du front, devait nager dans son sang. Pour André, il ne comprit toute la portée du mot que plus tard, le soir ou chale et de la reine elle-même, l'étranglèrent dans les jardins d'Averse et le pendirent à une fenêtre du palais avec ce fatal cordon d'or dont on lui avait si atrocement diqué l'emploi futur.

qu'exerce O'Connell en Irlande, où comme il s'en est vanté lui-même, il dispose de la volonté d'un million d'hommes, de voir cette puissance s'étendre sur l'Écosse et l'Angleterre. Certes, tout ce qui se passe aujourd'hui au delà du détroit, doit solliciter vivement l'intérêt. Le rôle de l'Angleterre est immense, c'est autour d'elle que gravite encore toute la politique de l'Europe. En s'alliant avec la France, elle a garanti la civilisation des dangers d'une guerre générale, du débordement de la démagogie ou du règne de l'absolutisme. Des troubles au sein de la vieille Albion auraient donc pour infallible résultat d'affaiblir la puissante influence qu'exerce au dehors cette gardienne de la civilisation, et de la livrer de nouveau aux périls qu'on a détournés d'elle. Mais ici, nous devons le dire, les craintes nous semblent exagérées. Le peuple anglais est, comme on sait, grand amateur de harangues politiques; le radical Hunt, avait bien su réunir des auditoires de 100,000 individus, sans que les colonnes sociales aient été ébranlées. Certes un homme de l'importance d'O'Connell, un orateur de cet ordre, avait droit à des succès plus éclatants encore. Du reste, l'attrait, la curiosité entre pour une bonne part dans l'empressement que montrent les Anglais pour entendre le célèbre irlandais.

O'Connell prêche du reste le développement de la réforme. Il y a sans doute des prétentions exagérées dans son programme politique et son langage est d'une violence condamnable; toutefois le tribun expose cependant nombre de griefs auxquels il faudra bien faire droit quelque jour, mais avec le temps et la mesure qui doivent présider à toutes les réformes. C'est ce que sentira la nation anglaise, avec cet admirable bon sens pratique, qui lui a fait traverser, sans révolution, tant de crises où d'autres peut-être auraient péri. L'éloquence d'O'Connell ne prévaut point contre la prudence des Melbourne et des Russell.

Il est curieux de connaître les formes oratoires auxquelles M. O'Connell assouplit son éloquence démagogique pour parler de la multitude. Voici les passages de ses réponses aux adresses de la ville de Kelso :

« Celui qui veut attaquer une bête féroce, terreur des forêts, ne marche pas directement contre le monstre, car, en agissant ainsi, il périrait infailliblement dans la lutte. De même, si je n'usais de stratagème pour attaquer le monstre du despotisme en Angleterre, ce monstre qui a 170 têtes et pas du tout de cœur. (Tonnerre d'applaudissements.) Je m'exposerais à être moi-même terrassé. Ma politique actuelle est de circonvenir le monstre, de ne pas le prendre en traître, mais d'attendre pour fondre sur lui que j'aie rassemblé le plus de forces possibles.

« Ainsi donc, si je parais pour un moment oublier la cause immédiate de l'Irlande, c'est uniquement pour rehausser le triomphe de mon pays natal, en assurant la réforme à l'Angleterre, la liberté à l'Écosse et le bonheur à l'Irlande. (Applaudissements.)

« L'ancienne Athènes s'est dégradée parce qu'elle a accepté le joug des 30 tyrans. « La moderne Athènes ne souffrira point que 170 tyrans l'oppriment. »

« Nous avons engagé le combat dans les circonstances les plus favorables, car nous avons prouvé que si nous avions obtenu un si petit nombre de mesures libérales, les torys en étaient seuls responsables. Nous avons voulu arracher doucement la

dent de la gueule du lion, je me trompe, car le lion est noble et généreux, mais d'un tigre. Nous n'avons pas réussi. Les torys ont gardé leurs dents pour mâcher et broyer, mais ils les auront bientôt tissées. (Rires.)

Ici, M. O'Connell fait allusion aux attaques que la chambre des lords s'est permises récemment contre lui. Il continue ainsi :

« On a dit dans un club, qu'un chien avait mordu un évêque : un noble lord qui était présent, a répondu : Je parie que l'évêque a commencé la querelle, (Rires). Eh bien, réellement la chambre des lords a commencé la querelle avec moi. Qu'ils me traitent en chien enragé, s'ils veulent, je ne les battrais pas, mais je les traiterai comme quaker traita le chien qui l'avait attaqué : Dieu me préserve, dit-il, de te faire le moindre mal. Je suis un homme paisible, et je ne te frapperai pas. Mais quand le chien partit, il s'écria : « Chien enragé chien ! et tout le peuple l'attaqua. Voilà mon remède avec la chambre des lords. » Je suis plus honnête que le quaker, car le chien qui m'a attaqué est réellement enragé. La chambre des lords a rejeté de bills, uniquement parce que Dame ! O'Connell les appuyait, et je déclare que si j'avais ici un jury chargé de statuer sur une question de folie, je lui demanderais si de pareils hommes ne sont pas de fous. Vous voyez donc que le chien est réellement enragé. C'est pourquoi j'ai entrepris cette mission pour faire comprendre à l'esprit public la nécessité de réformer la chambre des lords. J'ai 50,000 voix qui me soutiennent à Manchester 100,000 à New-Castle, et partout je n'ai entendu qu'un seul cri : *A bas les chiens enragés !* et vive le sens commun. Le même cri a retenti dans Auld-Reckie, les échos de Galton Hilly y ont répondu et toute l'Écosse a manifesté la résolution d'employer tous les moyens légitimes pour supprimer la chambre des lords. (Applaudissements.)

Aux avantages énumérés hier dans notre correspondance en faveur du transfert de l'université catholique à Louvain, il faut en ajouter un bien précieux, la concession de la bibliothèque et des collections de l'université actuelle. Lorsque le précédent gouvernement projeta en 1817 l'érection de trois universités à Gand, à Louvain et à Liège, les ténégues des deux premières villes n'accordèrent les locaux existants à l'état, qu'à condition d'en redevenir propriétaires, ainsi que de tout le matériel des cabinets, etc. En cas de suppression de l'université. L'exécution de cette condition va avoir lieu prochainement en faveur de la régence de Louvain. L'université catholique, établie dans son nouveau siège, aura donc plus d'un droit à se considérer comme légataire ou légitime héritière de l'*Alma Mater* de Louvain.

— Les courses de chevaux ont eu lieu hier à Bruxelles. — Miss Annette, appartenant à lord Seymour, a lutté contre Erivan, appartenant à M. Duval de Beaulieu. C'est Miss Annette qui a remporté le prix de 3000 francs. Erivan l'a cependant suivie de fort près. — Dans la course des chevaux indigènes, Araucaria, appartenant à M. le comte Duval de Beaulieu, a couru seul, et le prix de 2500 francs lui a été adjugé.

— Le gouvernement hollandais a décidé qu'il ne recevrait plus d'autres déserteurs que des Belges; deux Prussiens ont été récemment extradés.

proché à Bellini d'avoir fait de l'orchestration un accessoire trop subalterne; il peut y avoir quelque chose de juste dans ce reproche, mais il faut, pour l'excuse du novateur, considérer qu'il est très-difficile de combattre un excès sans tomber quelque peu dans le défaut contraire. La *Straniera* fut le second pas du jeune compositeur dans cette route de réaction qu'il s'était tracée, ce fut un pas brillant, plus décisif encore que le premier. Il y a peu de chose d'aussi beau et d'aussi pathétique de déclamation musicale que le récitatif de la *Straniera*. Cet opéra compléta la popularité et le succès entier de Bellini. Il le plaça, tout jeune qu'il était, au premier rang des compositeurs de Pépéque.

L'auteur de cette notice après avoir parlé de différents ouvrages de Bellini arrivés aux Puritains représentés devant le public si difficile de Paris, devant nos juges de musique exclusivement épris de la musique de Rossini, ils avaient à subir une rude épreuve. Nous avons vu combien elle leur a été heureuse et triomphale. Les Puritains surtout ont eu une de ces faveurs et de ces vogues immenses que le public des Italiens n'accorde jamais qu'aux œuvres d'un mérite transcendant et incontestable.

L'art musical doit beaucoup à Bellini, et entre autres bienfaits il lui doit le talent de Rubini. Le *Pirata* a été écrit pour lui; Rubini perdit l'inouïe flexibilité de sa voix dans la musique bouffe. Bellini lui ouvrit l'immense carrière qu'il a parcourue en lui révélant la puissante expressivité de son talent et les inépuisables trésors de sensibilité et d'âme qu'il y avait en lui. Le *Pirata* donna Rubini à la musique et au genre qui lui appartenait.

Bellini était grand et maigre; son physique était agréable, ses traits étaient mélancoliques et doux comme sa musique, ses manières étaient gracieuses et élégantes, ses formes aimables et bonnes. Le roi des Français lui avait donné

— L'équipage du trois-mâts norvégien, *Rudolf Christian*, consistant en 14 personnes, a été sauvé par les pilotes de la côte, près l'île de Rotumeroog. Le vaisseau s'est enfoncé aussitôt après.

On lit dans l'*Indépendant* la lettre suivante :

Anvers, le 26 septembre 1835.

Monsieur le rédacteur,
Ne lisant aucun des journaux qui déshonorent la presse en Belgique, je n'ai eu qu'aujourd'hui connaissance des articles du *Méphytophélès* des 13 et 20 septembre qui m'ont été envoyés de Bruxelles par la poste.

Voici ma réponse à l'article du 13 septembre :
Aucune enquête n'a été ordonnée par le ministre de la guerre sur un officier français juge, dit-on, indigne de rester dans les rangs de l'armée belge.

Aucun officier des troupes sous mes ordres n'a été appelé du camp de Beverloo, ni depuis, à Bruxelles, à ce sujet.
Aucun donc n'en revenait, et je n'ai pu dès lors adresser à aucun le propos prétendu historique qu'on me prête.

Quant à l'article du 20 septembre, je somme le provocateur de se faire connaître : tous les hommes de cœur comprendront qu'il m'est impossible de répondre à une provocation anonyme insérée dans un journal : je n'en ai pas reçu d'autres, et comme eux, je méprise une provocation anonyme.

Veillez agréer, monsieur le rédacteur, l'assurance de ma considération très-distinguée,
général MAGKAN.

NAUFRAGE DU GUILLAUME III.

Un journal anglais donne les détails qui suivent :

« Ce vaisseau a péri sur un écueil qui n'est pas indiqué sur les cartes marines et qui est situé à l'embouchure de la rivière de Dérivent, les long des côtes de l'Australie. Lors de son départ de Wolvich, ce vaisseau avait à bord 230 prisonniers, 29 soldats, 3 officiers, 32 hommes d'équipage, 8 femmes et 14 enfants, et en outre deux petits enfants nés pendant la traversée. Il restait, au moment du naufrage, après la mort de 12 prisonniers, d'une femme et d'un enfant, 292 personnes : 132 ont péri et 160 ont été sauvées.

« D'après le rapport du capitaine Maxey, commandant le vaisseau, le 12 avril, 11 heures du soir, il voguait sur la foi des cartes dressées par l'amirauté, lorsque tout à coup le vaisseau toucha et fut battu successivement par les brisans, et un quart d'heure après, la moitié du bâtiment se trouvait engloutie. Le grand mât fut rompu, et ce fut avec beaucoup de peine que l'on parvint à mettre la chaloupe à la mer.

« Le capitaine, avec 40 hommes, s'y plaça, pour aller découvrir un point de débarquement. Après s'être assuré d'un point favorable, il laissa 36 hommes à terre et retourna au bâtiment, d'où il fit descendre les enfants, les femmes et autant de prisonniers et de soldats que la chaloupe pouvait en contenir. Il fit ensuite un second voyage, et sauva ceux qui étaient encore vivants.

« Le naufrage du *Guillaume III* nous rappelle celui de l'*Amphitrile*, qui échoua l'année dernière en vue de Boulogne, ayant à bord près de trois cents femmes condamnées à la déportation, et ces malheureuses périrent toutes victimes des ordres donnés au capitaine du bâtiment, par l'amirauté, de ne pas entrer dans un port étranger, dans la crainte que ses prisonnières ne vinsent à s'échapper.

« Lorsqu'on réfléchit qu'en Angleterre des délits peu graves sont punis de la déportation, on ne saurait trop s'indigner contre la barbarie d'un pareil ordre et en général contre l'absence de précautions prises par l'amirauté pour la conservation des condamnés.

l'étoile de la Légion d'Honneur après le succès de ses *Puritains*. Il est mort après une courte maladie de quinze jours dans le village de Puteaux, au même lieu où il avait composé sa partition des *Puritains*.

La mort du compositeur Bellini est une perte souverainement regrettable pour les arts, surtout au moment où il pouvait travailler encore de sa puissante pensée à la réaction musicale qu'il avait entreprise avec une si belle fortune et de si grand succès; c'est une perte pour l'Italie, qui, dans son fanatisme artistique, entourait son nom et sa gloire du plus ardent enthousiasme; c'est aussi une perte qui doit être déplorée spécialement par la France, car il lui avait apporté son génie, et elle l'avait récompensé de ce noble et précieux hommage en adoptant sa renommée et sa gloire, en lui donnant des honneurs et des applaudissements.

L'ouverture du théâtre de Verviers a eu lieu le 28. Le journal de cette ville en rendant compte des débuts, dit que M. Lapique, notre premier ténor, y a chanté le rôle de George, de la *Dama Blanco*; voici le jugement qu'il porte sur cet acteur. « La voix de M. Lapique, d'un timbre agréable, quoique peu étendue, est remarquable par une grande légèreté, et des applaudissements mérités ont accueilli l'air de *vions, gentille dame*, ainsi que la ballade écossaise du 3^e acte. » MM. Gobillard et Romain, directeurs, annoncent qu'ils sont en correspondance pour se procurer un 4^e ténor.

— Sept feuilles du dernier ouvrage de M. Lelewel, concernant la numismatique de Liège et des Pays-Bas, ont été tirées séparément en une brochure intitulée : *Observations sur le type du moyen âge, de la monnaie des Pays-Bas*. Ainsi, la partie plus exclusivement belge du livre est mise à la portée de tous les amateurs des antiquités nationales. La brochure est enrichie de deux planches nouvelles figurant plusieurs pièces inconnues et d'une carte des Pays-Bas, indiquant tous les lieux où l'on frappait autrefois la monnaie.

BELLINI. — Caractère de sa musique.

Une gloire musicale qui déjà, quoique jeune, avait brillé d'un vif éclat en France et en Italie, vient de s'éteindre; Bellini est mort à 29 ans.

Né à Catane, en Sicile, Bellini appartenait à une génération de musiciens; son aïeul était musicien, son père était maître de chapelle, lui, avant vingt ans, avait écrit pour le théâtre Saint Charles de Naples l'opéra de *Bianca e Fernando* qui est resté au répertoire des théâtres italiens. C'est au conservatoire de Naples qu'il avait fait ses études musicales; son maître avait été le célèbre Zingarelli.

L'école de Rossini avait poussé son mérite et ses défauts jusqu'à l'imitation exagérée : les fioritures étaient devenues d'un abus outré. Il fallait arrêter cette marche fanatique dans une carrière où le maître s'était arrêté à point, mais où les disciples semblaient vouloir aller jusqu'à l'absurde. Bellini se sentit la force de refouler cette tendance musicale, qui déjà était devenue routine : il tenta une révolution dans la composition, et il y réussit. C'était une entreprise de hardiesse, de courage et de force, que le succès a justifiée. Le *Pirata* fut le brillant et heureux manifeste de cette révolution musicale. Le *Pirata* eut un succès d'enthousiasme, de passion, de fanatisme. Le *Pirata* avait été écrit pour le théâtre de la Scala, à Milan. Depuis sa représentation, la renommée de Bellini devint populaire à Milan; elle se répandit dans toute l'Italie.

Le système musical de Bellini, qui du reste était celui de Grétry, et qui par cela même avait quelque chose d'heureusement rétrograde, consiste à simplifier la phrase musicale, à la débarrasser de ces ornemens parasites qui lui enlèvent sa véritable expression, qui la décolorent, et qui, malgré l'éclat de ces ornemens, ou plutôt par leur effet, la rendent presque toujours identique et monotone. On a re;

ETAT CIVIL DE LIEGE, du 27 septembre.
Décès, 3 garçons, 1 femme, savoir: Marie Catherine Mouréau, âgée de 80 ans, ouvrière en dentelles, Bequingage St. Christophe, célibataire.

Du 28 septembre. — Naissances, 4 garçons, 4 filles.
Décès, 1 garçon, 2 filles, 1 homme, 4 femmes, savoir: Dieudonné Joseph Franck, âgé de 35 ans, cordonnier, faubourg d'Amersœur, célibataire. — Marie Anne Levoz, âgée de 82 ans, domestique, faubourg Saint-Léonard, célibataire. — Marie Anne Brocal, âgée de 81 ans, rentière, rue Saint-Severin, célibataire. — Marguerite Joseph Donday, âgée de 42 ans, sans profession, rue de la Syreine, épouse de Jean François Herman. — Marie Matoraine, âgée de 20 ans, couturière, rue derrière Saint-Jean, célibataire.

ANNONCES.

CHANGEMENT DE DOMICILE.
CHARLES GORDINNE
 A l'honneur d'informer le public que son MAGASIN de PAPIERS est transféré rue sur Meuse, n° 366. 275

A VENDRE.
 UNE SUPERBE MAISON située place de la Comédie à Liège, composée de VINGT CHAMBRES à FEU, cabinets, cuisine, lavoir, remise, écurie, pompes, citerne etc. S'adresser pour renseignements, rue de l'Université n° 44. 287

ADJUDICATION
DES TRAVAUX D'APPROPRIATION
D'UN BATIMENT
 Destiné à servir de MAISON D'ÉCOLE.
 Il sera procédé le JEUDI 8 OCTOBRE 1835, à deux heures de relevée, chez le sieur Gilles Lekeu, à Villers-l'Évêque, par voie de soumissions cachetées et au rabais, par l'administration communale dudit Villers-l'Évêque, à l'ADJUDICATION des TRAVAUX d'un BATIMENT destiné à une maison d'école.
 Le devis, plan et cahier des charges, sont déposés chez le bourgmestre dudit Villers-l'Évêque, où on peut en prendre connaissance et où les soumissions, cachetées devront être déposées avant le 6 du mois précité. 296

QUARTIER à LOUER rue des Aveugles, chez M. Jannin

VENTE D'IMMEUBLES,
SIS AU CENTRE
DU VILLAGE DE HENRI-CHAPELLE.
 Le lundi 12 OCTOBRE 1835, à 2 heures de relevée, à l'Hôtel de la Paix, chez Waucomont, à Herve, le notaire HALLEUX, de Battice, exposera en VENTE publique les IMMEUBLES suivants:
 1° Une FERME, consistant en maison, bâtiments d'exploitation, étables, écurie, grange, le tout couvert en ardoises, avec environ 10 bonniers métriques de prairies et terres.
 2° Une autre joignant la précédente, consistant en maison d'habitation, étable, grange, le tout couvert en ardoises, avec environ 10 bonniers métriques de prairies et terres.
 Ces deux fermes peuvent être réunies en une seule et sont avantageusement situées pour le commerce.
 S'adresser au sousigné, HALLEUX, notaire, 268

JEUDI 8 OCTOBRE 1835, à 10 heures, ON VENDRA
 définitivement et sans aucune réserve, en l'étude du notaire PAQUE,
DEUX MAISONS,
 sises à Liège, l'une rue du Pont d'Avroy, n° 532, d'une largeur d'environ six mètres.
 Et l'autre, rue d'Amay, n° 644, d'une superficie de 120 mètres. Aux conditions que l'on peut voir chez le notaire. 298

A VENDRE
 UNE VASTE PAPETERIE avec MAISON de maître, étables, écuries, remise, fournil, grange, tous neufs en bon état et couverts en ardoises, jardins, vergers, bosquet et huit bonniers de terre à labour.
 Cette superbe propriété, d'origine patrimoniale, est située à Marchin, dans la vallée du Hoyoux, à une demi-lieue de la Meuse et de Huy, sur la route projetée de Huy à Terwagne et d'un accès très facile.
 La papeterie comprend cinq cuves, trois cylindres et généralement tous les ustensiles et mécaniques nécessaires à fabriquer des papiers de toutes qualités.
 La grandeur des bâtiments, la chute d'eau qui est de plus de quinze pieds, la rendent propre à être augmentée du double et à une papeterie à la mécanique sans nouvelle batisse, et jouissant en entier de la rivière du Hoyoux qui ne gèle et ne tarit jamais, l'on pourrait y faire d'autres établissements.
 Il y a de grandes facilités de paiement. — S'adresser à M^e ANSIAUX, avoué licencié, à Huy, ou au notaire PAQUE, à Liège. 299

UNE SERVANTE peut se présenter, faubourg St. Gilles, n° 276.

VENTE
D'UNE
SUPERBE PROPRIÉTÉ,
AU PERY.

Le MARDI 6 OCTOBRE 1835, à 10 heures du matin, il sera procédé par le ministère de M^e MOXHON, notaire, en son étude, rue Hors-Château, n° 482, à Liège, à la VENTE par licitation d'une SUPERBE PROPRIÉTÉ, située à Liège, au Pery.
 Cette propriété, qui domine les vallées de la Meuse et de l'Ourte, toute la ville et ses environs, jouit des plus belles vues du pays, et forme un séjour des plus agréables.
 Elle est libre de charges; elle se compose d'une habitation élégante, ayant:
 Au rez de chaussée, vestibule, salon, salle à manger, cuisine, etc.;
 Au premier, quatre chambres, un cabinet et salle de bains, Au second, chambres de domestiques et greniers.
 Cette maison a, en outre, caves, souterrains, pompes, grandes citernes, lavoir, fournil, buanderie, pigeonnier, volière avec jet d'eau, belvédère, remise, écurie, fournil, cour et porte cochère, donnant sur le chemin du Pery à la citadelle.
 Cette propriété se compose en outre de deux grands jardins en terrasse, avec allées, bosquets et massifs, d'une contenance de 25 perches, ornés de berceaux, statues, pyramides, colonnes, et garnis d'arbres fruitiers en plein rapport, et de plantes et arbustes de toute espèce, le tout dans le meilleur état.
 On peut arriver à cette propriété, avec chevaux et voitures, par le chemin du Pery; elle a en outre accès à la rue Pierreuse, et de l'autre côté à la rue Hors-Château, par la rue des Urselines.
 Cette propriété est à voir tous les jours, de 10 à 4 heures; s'adresser à cet effet, du côté du Pery, chez le sieur BOUSSARD, cabaretier, et du côté des Urselines, à la maison même.
 On peut prendre connaissance des titres et conditions de la vente chez ledit notaire MOXHON. 241

AVIS POUR SURENCHÉRIR.
 M^e DUSART, notaire à Liège, fait savoir que par acte qu'il a reçu le 21 septembre 1835, la belle PROPRIÉTÉ PATRIMONIALE DE HAUREGARD, commune de la Reid, a été adjugée moyennant la somme de quatre-vingt-dix-huit mille francs et qu'on peut dans la quinzaine de la vente surenchérir d'un vingtième, en en faisant la déclaration au bas du procès-verbal d'adjudication.
 Cette propriété consiste en un château, bosquets, jardins, prairies, trois fermes, bois, carrières, four à chaux, etc., d'une contenance total de cent cinquante-un hectares quatre-vingt-deux ares.
 Elle est d'un accès facile, dans un site agréable, à une lieue de Spa, 2 de Verviers, 5 de Liège.
 Elle ne sera pas éloignée du chemin de fer et la nouvelle route de Theux à Montjardin et Aywaille passera à proximité. Au moyen de ces communications, ce vaste domaine sera susceptible de grandes améliorations et on peut dire que toutes les propriétés de l'endroit doubleront de valeur.
 Les revenus sont évalués 5461 frs. 39 c. les fermages des fermes sont les mêmes qu'anciennement.
 S'adresser audit M^e DUSART, notaire. 266

AVIS POUR SURENCHÉRIR.
 Par acte de VENTE aux enchères reçu par M^e LAMBINON, notaire résidant à Liège, en date du 21 septembre 1835, il a été adjugé:
 1° Une MAISON, étable et dépendances, avec une demi-verge grande de jardin et contigus, situés à Longdoz, commune de Liège, au prix de 2000 frs.
 2° Une verge grande et dix petites de cotillage, situé au même endroit, moyennant 80 frs.
 Ces IMMEUBLES se trouvent à peu de distance de la nouvelle route.
 3° Et une verge grande et demie de cotillage, situé en Trou. Louette, commune de Grivegnée au prix de 550 frs.
 Aux termes des conditions de cette vente, toute personne solvable peut, jusqu'inclus le 1^{er} octobre prochain, à midi, surenchérir d'un vingtième du prix tout ou partie desdits adjudications, au moyen d'une déclaration à passer en l'étude du notaire LAMBINON, sise près de l'Hôtel de Ville, n° 1002.

VENTE PAR LICITATION,
AVEC GRANDES FACILITÉS POUR LE PAIEMENT
DU PRIX.

Le MARDI 6 OCTOBRE 1835, à 10 heures du matin, il sera procédé par le ministère de M^e MOXHON, notaire à Liège, en son étude, rue Hors-Château, n° 482, à la VENTE aux enchères des IMMEUBLES suivants:
Premier lot.
 Une BELLE ET GRANDE MAISON, à 5 étages, propre à tout commerce, ayant pièces sur la rue et sur la cour, bâtiment derrière, etc., sise à Liège, rue Féronstrée, n° 822, vis à vis de l'Aigle noire.
Deuxième lot.
 UNE FERME avec 5 bonniers métriques 56 perches 45 aunes (6 bonniers 7 verges grandes 13 petites, de terres et prairies, située à Chefneux, commune de Cheratte.
 Ces immeubles sont libres de charges.
 S'adresser, pour connaître les titres et conditions, audit notaire MOXHON. 265

ON DEMANDE UNE DEMOISELLE DE BOUTIQUE payant sa table, pour un commerce d'aunage et de nouveautés. S'adresser n° 32, sur le Pont-d'Ille.

SOCIÉTÉ
POUR L'INSTRUCTION PRIMAIRE ET POPULAIRE.
OUVRAGES PUBLIÉS.

4	Alphabet.	Cent.
2	Premier livre de lecture.	10
3	Les petits livres du père Lami, 2 vol. avec grav.	25
4	Les OEufs de Paques.	35
5	Arithmétique élémentaire, 1 ^{re} partie.	25
6	Grammaire française élémentaire.	20
7	Géographie élémentaire.	35
8	Géographie élémentaire de la Belgique, 2 ^e édition.	45
9	Eléments de chronologie et d'histoire.	25
10	La science du bonhomme Richard.	20
11	Maître Pierre, Entretiens sur la physique.	20
12	John Hopkins. Notions élémentaires d'économie politique.	25
13	Simon ou le Marchand forain.	50
14	Robinson dans son île, avec grav.	35
15	Aptoine et Maurice.	30
16	Le bon Fridolin et le méchant Thierry, 2 vol.	35
17	La découverte de l'Amérique, par Campe.	60
18	Mémoires de Silvio Pellico.	50
19	Traité sur les outils et les machines, par B. bbage.	60
20	Almanach belge pour 1835, 2 ^e année.	35
21	Almanach belge, à un sou, pour 1835.	45
22	Fables d'Esop.	40
23	Arithmétique, 2 ^e partie.	45

Messieurs les instituteurs jouissent d'une remise de 15 p. 0/0 sur les prix ainsi cotés.
 Le dépôt est établi chez J. LENOIR, rue derrière le clocher St.-Paul.

BOURSES.

LONDRES, LE 25 SEPTEMBRE.

3 p. c. consolidés.	91 3/8	E-compte.	00 0/0
Belg. em. 1832 C. D.	102 0/0	Différées.	00 0/0
Holl. dette active.	54 3/8	Passives.	00 0/0
Id. 5 p. c.	000 0/0	Russie.	000 0/0
Portugais 5 p. c.	88 1/2	Bésil, emp. 4 1/2.	88 0/0
Id. 3 p. c.	88 1/2	Mexicains, 5 p. c.	38 1/2
Espagne cortès.	45 3/8	Colomb.	00 0/0

AMSTERDAM, LE 26 SEPTEMBRE.

Dette active.	54 3/4	Rente Française.	00 0/0
» différée.	4 5/32	Métalliques.	99 3/4
Billet de change.	24 1/4	Russie, H. et C.	104 0/0
Syndic. d'amor.	94 1/2	Esp. rente peip.	00 0/0
» 3 1/2.	79 1/8	Naples fauconet.	00 1/0
Soc. de comm.	114 1/2	Bresiliens.	86 5/8

ANVERS, LE 28 SEPTEMBRE.
CHANGES.

COURTS JOURS	DEUX MOIS	TROIS MOIS
Amsterdam.	3/8 0/0 perte	
Rotterdam.	5/8 0/0 perte	
Paris p ^r fr. 100.	fl. 47 3/8	P. fl. 47
Lond. p ^r Estr.	fl. 12 15	fl. 12 07 1/2
Hamb. p ^r 40 MB	35 3/8	P. 35 7/8
Bruxelles.	1/4 0/0 p.	

FONDS PUBLICS.

FONDS	INT.	COURS.	FONDS	INT.	COURS.
VILLE		n. n. 500			150 0/0
D'ANVERS.		BRÉSIL			
Dette act.	5	104 3/4	A	E. à l. 1824	86 0/0
» différ.		43	A	ESPAGNE	
BELGIQUE.				B Guebli.	33
Emp. 48 m.	5	100 5/8	A	R. P. à Am	32 5/8 à 33 A
A. B. 1835.				Emp. 1834.	12 1/4 et A
Ac de la B.				Dette diff.	14 1/2 A
HOLLANDE.				Cortès à P.	31 1/2 à 14 3/8
Dette act.	4 1/2			» à L.	19 1/2 à 14 3/8
Rte remb.	2 1/2	88 1/4 A e199		lito Coup.	19 1/2 P
AUTRICHE.				NAPLES.	
Métalliq.	5	103 0/1	J	cert. Falc.	11 1/4 A
Lots fl. 100.		254	A	ÉTAT-ROM	
» n. 250.	4	419	A	levée 1832	101 1/4 et P
» n. 500.	4	703	A	An. 1834	97 1/4 A
POLOGNE.					
Lots fl. 300.		122	P		

BRUXELLES, LE 28 SEPTEMBRE.

Em. R., fin ct. 100	38A 100 1/2	Naples.	91 1/2
» pri. 1 moi. 100	34 dt 1	Rome.	100 1/2
Dette active.	53 1/2 P.	Bres. Rothsc.	85 1/4
E. de 1832.	98 0/0	E. Ardo. 1835.	42 1/2
Act. Soc. Gén.	815 0/0 A.	Emp. Guebli.	33 1/2
S. de c. de cv.	126 A 1/4 P.	P. à Amst.	33 0/0
Banq. de Belg.	110 3/4 P.	Fin cour.	33 0/0
S. de c. de S. O.	111 0/0 P.	D. différée.	44 1/2
S. Haus Fourn.	113 1/4	Cortès à Par.	31 0/0
Banq. fone.	98 0/0 A.	» à Londr.	31 1/2
S. du Cha. Flenu.	112 0/0 P.	Coup. Cortès.	19 0/0
Gal.-Rus. ad. Br.	49 0/0 A.		
Dette act. H. U.	54 0/0 P.		
Syndi. d'amoril.	00 0/0		
Loisr. av. coup.	99 0/0 P.		
» inscript.	102 1/2 A.		
Métalliques.	102 3/4.		

VIENNE, LE 19 SEPTEMBRE.
 Métalliques, 102 1/4 0. — Actions de la banque 1328.
ARRIVAGES AU PORT D'ANVERS DU 26, 27 ET 28 SEPT.
 8 navires, venant de St. Pétersbourg, Riga, Mentevidéo, Newstad, Kolem, d'Odense, Grinstad, Hüll; chargés de graine de lin, bois, chanvre, 12,000 cuirs, filonnet, graine de navets, potasse, huile et manufactures.

MARCHÉ.
 Liège, le 28 septembre. — Froment, l'hect. litte, 44 60. seigle 9 58.
 H. Lignac, imp. du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège